

Note spéciale sur les
"Negotiable Instruments"
(art. 656).

33

Quels sont les titres que l'on peut sans conteste
et après consentement universel tenir pour Negotiable Instru-
ments ?

Bills of exchange when made to bearer.

Promissory Notes "

Cheques "

A commercial note (bill of lading) en D. siamois est
negotiable instrument (art. 593). (en D. anglais non ; en D.
français oui).

A warehouse receipt (en D. anglais, non ; en D. français non ;
en D. siamois oui.)

A warrant (en D. français non ; en D. siamois oui.)

Government bills = bills du Trésor.

Debentures au porteur.

Certificates of shares

Generally { Negotiable instruments : cas de la monnaie, banknotes, etc.
Transferable instruments : à ordre ou au porteur.